



Qu'en penseraient la Cour Européenne des droits de l'homme et le CGLPL ?

Depuis de bien trop nombreuses semaines, le personnel doit non seulement faire face à une surpopulation endémique, mais aussi aux conditions de détention du détenu B, qui datent d'un autre siècle ! Comment expliquer qu'en 2023, le détenu B vive sans eau courante, toilettes, TV, radio et qui plus est, isolé du reste de la détention.

Ces conditions engendrent des nuisances à la fois pour le personnel et les personnes détenues. Par exemple, le fait de devoir éviter ses excréments qui passent sous la porte de sa cellule et se retrouvent sur la courbe..... *même s'il paraît que cela porte chance !*

Mr le Chef d'établissement, jusqu'à quand les agents vont devoir supporter cette gestion ?

Même à la SPA les animaux sont mieux traités

Dans l'intérêt commun, **il est grand temps que cela cesse.**

Le **bureau Local FORCE OUVRIÈRE JUSTICE** demande le transfert de ce détenu vers une structure plus en adéquation avec son profil ou que sa cellule soit remise rapidement aux normes.